

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation mineure
Dossier D24-01**



Avis est par les présentes donné par la soussignée, Suzie Constant directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Séraphine qui aura lieu le 6 août 2024 à 20h, au 2660, rue du Centre Communautaire, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de monsieur Donald Landry concernant le 105, rue des Tilleuls, lot #5 480 186 cadastre du Québec et ayant pour objet, si la demande était acceptée, de permettre les éléments suivants :
 - Permettre la construction d'un patio de 3,66m x 3.66m en cours avant;
 - Permettre la construction d'un garage détaché à une distance de 0,8 mètre des limites de terrain;
 - Permettre la construction d'un garage détaché à une distance de 1,8 mètre du bâtiment principal

Le projet déroge aux articles 5.4.2 et 5.4.17 du règlement de zonage numéro 2015-28.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance en question.

Donné et publié à Sainte-Séraphine, le 15 juillet 2024

Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 10 h et 16 h le 15 juillet 2024.

Suzie Constant
Directrice générale et secrétaire-trésorière